

Éditorial

Judiciarisation des soins de santé: place de la pharmacie dans le cadre juridique canadien

Rodrigues M, Bussièrès JF

Monica Rodrigues, candidate au Pharm. D, assistante de recherche, Unité de recherche en pratique pharmaceutique, Département de pharmacie, CHU Sainte-Justine, Montréal, Qc, Canada

Jean-François Bussièrès, B.Pharm., M.Sc., F.C.S.H.P., Chef, Unité de recherche en pratique pharmaceutique, Département de pharmacie, CHU Sainte-Justine, Professeur titulaire de clinique, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal, Qc, Canada

Pour toute correspondance : Jean-François Bussièrès, CHU Sainte-Justine, Montréal, Qc, Canada, H3T1C5 – 514.345.4603 – jf.bussieres@ssss.gouv.qc.ca

Introduction

Dans la formation académique du pharmacien, la législation est une composante incontournable.

Plusieurs organismes mettent en évidence l'importance de la législation pour exercer la pharmacie. Par exemple, l'Association des facultés de pharmacie du Canada (AFPC) considère la responsabilité professionnelle et réglementaire comme étant l'une des trois compétences que le pharmacien doit avoir obtenue lors de son parcours académique [1]. L'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP) a publié un document modèle pour établir les standards de pratique de pharmacie à travers le Canada. Parmi les compétences évoquées, le pharmacien doit notamment connaître et respecter les lois, les règlements et les normes de pratique applicables et en vigueur au sein de la province où il exerce [2]. Le document modèle comporte 23 énoncés faisant référence à la nécessité de connaître le cadre législatif pour un pharmacien en exercice. Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada produit des examens afin d'évaluer les connaissances, les habiletés et les compétences des pharmaciens. Dans le cadre de l'examen d'aptitude pour pharmaciens, la partie I de l'examen comporte des questions réparties entre neuf thématiques. La première thématique porte sur les responsabilités éthiques, légales et professionnelles.

Il faut aussi souligner que le cadre juridique et normatif applicable à l'exercice de chaque province ou territoire canadien est évolutif. Ainsi, chaque pharmacien doit assurer une mise à jour périodique de ses connaissances en législation.

En exerçant la pharmacie, un pharmacien s'expose à des écarts de pratique susceptibles d'être reconnus comme erreur, faute, négligence ou infraction selon le texte de loi impliqué. En

contrevenant à un des éléments du cadre juridique et normatif, le pharmacien peut être traduit devant un tribunal provincial (p.ex. Cour des petites créances, Cour du Québec, Cour Supérieure, Conseil de discipline de l'Ordre des pharmaciens du Québec) ou un tribunal fédéral (p.ex. Cour Fédérale). L'ensemble des décisions rendues par la magistrature de ces tribunaux est accessible en ligne à partir de différents sites web. Par exemple, on peut consulter le site Can Lii qui recense les textes juridiques et les décisions de tribunaux canadiens et provinciaux [3]. Quant à lui, le site des tribunaux judiciaires du Québec offre un accès aux décisions de tribunaux québécois [4]. Enfin, le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) offre aussi un accès aux décisions de tribunaux en plus de contenir un portail de recherche par mots-clés et tribunaux [5].

Il existe peu de données illustrant la prévalence de mots-clés associés à la pharmacie dans les décisions de tribunaux québécois et canadiens.

Méthode

Il s'agit d'une étude pilote. L'objectif principal est d'évaluer la prévalence de mots-clés liés à l'exercice de la pharmacie dans les décisions des tribunaux canadiens. Les mots-clés suivants ont été recherchés systématiquement: pharmacie, pharmacien, médicaments, pharmaceutique et pharmacologie.

À partir du site de la SOQUIJ, nous avons comptabilisé le nombre de décisions par mot-clé pour la période du 1er janvier 2012 au 31 mars 2016. En outre, nous avons consulté le rapport annuel de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) 2014-2015 pour les décisions du Conseil de discipline [6,7].

Seules des statistiques descriptives ont été effectuées.

Résultats

Le tableau 1 présente le profil du nombre de décisions par mots-clés pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2016. Un total de 5555 décisions a été identifié pour une période de 1550 jours (i.e. ratio de 3,6 décisions/jour de calendrier).

Tableau I Profil du nombre de décisions par mots-clés pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2016

Tribunaux	Mots clés				
	Pharmacie	Pharmacien	Médicaments	Pharmaceutique	Pharmacologie
Cour Suprême	2	1	20	6	2
Cour d'appel fédérale et Cour fédérale	74	34	355	163	23
Cour d'appel du Québec	29	40	88	25	4
Cour Supérieure du Québec	284	685	1965	257	18
Cour du Québec - Chambre civile	35	12	117	13	0
Cour du Québec - Chambre criminelle et pénale	57	23	286	15	6
Tribunal des professions	8	53	49	5	1
Conseil de discipline de l'OPQ	129	142	126	61	9
Cour des petites créances	79	28	339	17	1
Total	697	890	3342	562	64

Légende : OPQ – Ordre des pharmaciens du Québec

Discussion

Notre étude pilote met en évidence un plus grand nombre de décisions incluant les mots-clés ciblés pour la Cour Supérieure du Québec (n=3209), suivi de la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale (n=649), suivi du Conseil de discipline de l'Ordre des

pharmaciens du Québec (n=467) et de la Cour des petites créances (n=464).

La présence de mots-clés associés à l'exercice de la pharmacie ne veut pas dire que ces décisions concernent directement un pharmacien, mais que le mot-clé recherché en texte libre est recensé dans la décision. Par exemple, une décision civile impliquant un citoyen consommant des médicaments pris dans une pharmacie de son quartier sur recommandation de son pharmacien sera identifiée par notre stratégie de recherche sans que cette décision ne soit associée à l'exercice professionnel de ce pharmacien.

Une recherche pilote similaire a été menée précédemment par notre équipe de recherche pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011 pour un total de 5 336 décisions pour une période de 1460 jours (i.e. ratio de 3,7 décisions/jour de calendrier) [8]. En répétant la recherche pour cette période de temps et en utilisant les mêmes mots-clés que l'étude actuelle, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir exactement les mêmes résultats pour certaines combinaisons. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet écart : dans la première étude, deux sites web avaient été utilisés (i.e. CanLii et SOQUIJ) alors qu'un seul site a été utilisé pour cette seconde recherche (SOQUIJ). En outre, des mises à jour rétrospectives de ces sites ont pu être effectuées, affectant le nombre total de décisions répondant à nos critères d'inclusions. Ceci dit, les deux études pilotes réalisées mettent en évidence un ratio similaire de ~ 3,6 décisions/jour de calendrier comportant des mots-clés associés à l'exercice de la pharmacie. Ces données suggèrent une prévalence similaire de la thématique « pharmacie » dans le cadre juridique canadien au fil du temps depuis 2008.

De plus, les données recueillies mettent en évidence quelques éléments pour discussion et réflexion. Il existe de nombreuses décisions impliquant de loin ou de près des pharmaciens, ce qui confirme l'importance de s'intéresser au cadre juridique et normatif. Bien que ce nombre ne semble pas augmenter, en tenant compte de nos deux recherches pilotes, on note une prévalence des mots-clés ciblés dans la plupart des tribunaux (i.e. Québec c. Canada). Si les données issues du Conseil de discipline ciblent clairement des décisions relatives à l'exercice de la pharmacie, les pharmaciens sont aussi interpellés dans les autres tribunaux principalement pour des motifs civils.

Cette étude pilote s'inscrit dans le cadre de stages à thématique optionnelle dans le cadre du programme de Doctorat professionnel en pharmacie. Cette consultation des sites d'indexation de décisions juridiques fait partie de l'exposition au cadre juridique et aux tribunaux.

Les étudiants en pharmacie et les pharmaciens intéressés à la consultation de décisions de tribunaux impliquant le pharmacien peuvent aussi consulter notre blogue hebdomadaire en ligne qui met en valeur un résumé structuré de décisions issues de plusieurs de ces tribunaux [9].

Cette recherche pilote comporte des limites. Les résultats obtenus ne décrivent que le nombre de décisions comportant des mots-clés à l'exercice de la pharmacie sans pour autant confirmer le lien établi entre ces décisions et un pharmacien en exercice impliqué dans un litige. Les données ont été recueillies par une assistante de recherche après présentation de la méthode de calcul sans revalidation complète par un tiers. En outre, les mots-clés utilisés étaient uniquement en français alors que plusieurs décisions sont rendues en anglais, au Québec et dans le reste du pays. Les données recueillies sous-estiment le nombre de décisions associées aux mots-clés ciblés.

Références

1. AFPC. Compétences d'entrée en pratique pour les pharmaciens. 2013 [en ligne] <https://www.inforoute.ca/fr/component/edocman/2803-informatique-pharmaceutique-competences-d-entree-en-pratique-pour-les-pharmaciens/view-document?Itemid=189> (site visité le 9 mai 2016).
2. Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie. Model standards of practice for Canadian pharmacists. 2009 [en ligne] http://napra.ca/Content_Files/Files/Model_Standards_of_Practice_for_Cdn_Pharm_March09_Final_b.pdf (site visité le 9 mai 2016).
3. CanLii. [en ligne] <http://www.canlii.org/> (site visité le 27 avril 2016).
4. Tribunaux.
5. Société québécoise d'information juridique (Soquij). [en ligne] <http://citoyens.soquij.qc.ca/> (site visité le 9 mai 2016).
6. Ordre des Pharmaciens du Québec. Rapport annuel 2014-2015. [en ligne] http://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Rapports_annuels/2014-2015_accessible.pdf (site visité le 9 mai 2016).
7. Ordre des Pharmaciens du Québec. Conseil de discipline. 2011 [en ligne] [## Conclusion](http://www.opq.org/fr-CA/grand-</div><div data-bbox=)

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2016, un total de 5 555 décisions a été recensé sur le site de la SOQUIJ en lien avec des mots-clés reliés à l'exercice de la pharmacie. Bien que toutes ces décisions ne pointent pas sur des litiges impliquant directement un pharmacien en exercice, elles démontrent que la pharmacie est présente dans les textes de décisions au Québec et au Canada. Des travaux complémentaires pourraient permettre d'identifier parmi ces décisions celles qui impliquent directement un pharmacien.

Relecteur : Aucun.

Financement : Aucune source de financement.

Conflits d'intérêts : Les auteurs ne déclarent aucun conflit d'intérêt en lien avec cet article.

<http://www.canlii.org/> (site visité le 9 mai 2016).

8. Hoang NM, Bonnier M, Bussièrès JF. Au nom de la loi ... perspectives sur les jugements relatifs à la pratique pharmaceutique. *Pharmactuel* 2012; 45(4) : 227-230.
9. Législation et systèmes de soins – blogue hebdomadaire. [en ligne] <http://sspharmacie.wordpress.com> (site visité le 9 mai 2016).